

BRETAGNE

TOUT
commence
en FINISTÈRE



Réaliser des ouvrages publics en bois local
avec les artisans du territoire

Abibois
un réseau des professionnels du bois en Bretagne

CNPF
CENTRE NATIONAL
BRETAGNE

Office National des Forêts

Parc
naturel
régional
d'Armorique
Park an Arvorig
Une autre vie s'invente ici

ÉDITO...

Depuis plusieurs années, les collectivités ont bien compris l'intérêt de soutenir les productions agricoles en « circuit court », que ce soit directement dans les cantines scolaires par exemple, ou indirectement par l'appui à l'organisation de filières locales, point de vente, marché... Pourquoi ne pas aussi recourir au bois local et aux artisans pour les réalisations en bois d'œuvre ?



Françoise Péron
Présidente du Parc
Prezidantez ar Park

Le territoire de nos communes rurales est en effet largement couvert de bois, haies, forêt ou boisements, ressource déjà valorisée en énergie, avec la production de bois de chauffage (essentiellement bûches et parfois plaquettes), mais aussi potentielle pour le bois d'œuvre, aujourd'hui massivement importé en Bretagne. Certes il paraît difficile, mais pas impossible, de concevoir des bâtiments publics totalement ou presque en bois issu des forêts locales. Il est peut-être plus facile de recourir au bois et artisans locaux, encore présents sur la commune ou au voisinage, pour intégrer cette ressource dans des réalisations publiques plus modestes : mobilier de plein air, petits ouvrages et aménagements du quotidien...

C'est la démarche que le Parc applique sur le domaine de Menez Meur à Hanvec et c'est l'objet de ce document, élaboré dans le cadre de la Charte Forestière du Parc, qui entend donner par l'exemple quelques clés pour mener à bien un projet communal ou intercommunal valorisant le bois local.

Photo de couverture :
Garage à vélo, commune
de Lorient, châtaignier
(conception/réalisation,
formation des personnels
des services techniques :
JL le Roux, asso.
De la Matière à l'Ouvrage).
Réalisation Jean-Luc Le Roux

Futaie de hêtre en haie
bocagère à Botsorhel : usage
potentiel en menuiserie
intérieure



Scierie mobile pouvant débiter sur place 5 à 10 m³/j, grume jusqu'à 1,20 m de diamètre et 6 m de long (chantier à Hanvec, Jérôme Le Tur)

LA FILIÈRE BOIS D'ŒUVRE EN BRETAGNE

Ressource et opportunités

RESSOURCE

Surface boisée en Bretagne (hors bocage) :
14 % du territoire, en augmentation
73 % de feuillus, peu valorisés, essentiellement bois énergie (dont 1 million de m³ en bûches)
26 % de résineux : l'essentiel de la ressource pour la production régionale d'emballage (palette)
La ressource en bois d'œuvre est sous exploitée et 40 % des bois exploités sont exportés

Sources : programme régional forêt-bois (2018)

Une faible part de la forêt bretonne alimente une filière régionale en bois d'œuvre (construction, mobilier), alors que cette ressource est localement disponible. Sa dispersion dans l'espace rural, l'hétérogénéité des bois rendent difficile l'organisation d'une filière régionale à grande échelle satisfaisant des besoins standardisés mais plaident pour une valorisation locale (en « circuits courts »). La dispersion de petites entreprises artisanales utilisant le bois (charpente, rénovation, menuiserie, ébéniste, métiers d'art...) est aussi un atout, pour autant que les maillons d'une chaîne locale se connectent : propriétaires ruraux-buchers/abattage-transport-sciage-artisans. La commande publique peut y contribuer.



DEMANDE en bois d'œuvre

4 000 entreprises, 15 000 emplois autour du bois d'œuvre en Bretagne
80 % des bois utilisés dans la construction en Bretagne sont importés

Sources : Abibois, forêt-bois et territoires (2018)



Crèche parentale à Lorient (conception/réalisation : C. Sénégas architecte, J.-L. Le Roux charpentier, asso. De la Matière à l'Ouvrage, chantier participatif avec les parents)

POURQUOI UTILISER DU BOIS LOCAL ?

● Économie :

Soutenir l'économie locale, conserver la valeur ajoutée sur le territoire.
Contribuer à l'équilibre de la balance commerciale.

● Social :

Maintenir / développer des emplois en campagne non délocalisables.
Être assuré du respect de conditions de

travail, hygiène, sécurité, conformes à la législation française.

● Environnement :

Mobiliser une ressource forestière locale, renouvelable et durablement gérée.
Améliorer le bilan énergétique et environnemental d'un projet (substitution matériau non renouvelable énergivore, stockage du carbone, réduction des transports...).



POUR QUELS BESOINS DES COLLECTIVITÉS ?

Beaucoup de communes ont compris l'intérêt du recours au bois local pour le chauffage des équipements collectifs. En revanche, le bois d'œuvre utilisé est quasi systématiquement du bois d'importation :

- pour des besoins courants (réalisation en régie) : menuiserie / aménagement intérieur des locaux publics (école, mairie, maison de retraite...)
 - pour du mobilier urbain, espaces verts : bancs, tables, kiosques, abri bus, vélos, préau...
 - pour la construction de bâtiments publics, dans le cadre d'appel d'offres (salle polyvalente, sports, médiathèque...) : charpente, cloisons-ossature, bardage...
- Dans bien des cas, le bois d'origine locale pourrait convenir.



Aménagement commune de Bréteil (35) (conception : cabinet Folk Paysage, réalisation : F. Beau, asso Des hommes et des arbres)

COMMENT ÉVALUER ET SUSCITER UNE OFFRE EN BOIS LOCAL ?

Le bois local, c'est une ressource issue de diverses essences sous différentes formes (sur pied, grumes, produits de sciage, bois verts ou séchés...), obtenu à partir d'arbres ayant grandi au plus près de l'utilisateur. En l'absence d'information et de demande, les propriétaires ruraux, agriculteurs ou non, ignorent souvent qu'une partie de leur bois peut satisfaire un usage en bois d'œuvre.

Un travail d'information est donc nécessaire, à partir de diverses sources (brochures en ligne précisant les usages des diverses essences,...). Mais le plus efficace est de faire appel localement aux personnes du métier qui peuvent informer collectivement ou de conseiller individuellement les propriétaires : techniciens forestiers, artisans et organisations professionnelles de la forêt et du bois (voir coordonnées en page 8).

Un site internet dédié à l'offre et la demande en bois local est consultable sur www.comptoirdesboislocaux.fr, site géré par diverses organisations régionales dont en Bretagne l'association Koad an Arvorig qui regroupe des propriétaires, artisans et autres métiers autour du bois dans la promotion du « bois local ».



Formation/échange sur la valorisation bois d'œuvre bocage, Saint-Ségal



Comptoir en chêne et frêne à Ouessant (conception/réalisation : Arnaud Appriou, BOUT de BOIS, Charpentes et constructions bois)

COMMENT SE PROCURER DU BOIS LOCAL POUR DES BESOINS ET USAGES COURANTS ?

Tout achat public est régi par le code des Marchés Publics. Afin de respecter des principes fondamentaux (transparence, égalité des candidats, libre accès à la commande), des règles de procédure sont imposées. Au regard des montants engagés (moins de 25 000 €), celles-ci sont peu contraignantes (de gré à gré, sans publicité) pour des achats de type fournitures, comme des pièces de bois utilisées pour des travaux en régie, ou la prestation d'un artisan. Les difficultés associées à l'usage du bois local relèvent ici de l'absence d'un marché organisé.

Deux cas de figure sont envisageables :

- la collectivité dispose de bois en propriété, sur pied (foncier communal) ou stock après sciage (cf. encadré n° 1)
- la collectivité fait appel à un fournisseur local, scierie ou menuisier, disposant d'un stock de bois local approprié et qui sera façonné à la demande ponctuelle (cf. encadré n° 2).



Mobilier extérieur et terrasse en diverses essences locales au Cloître Saint Thégonnec (conception-réalisation JP Adrast)

1



«

Au bois de Kéroual à Brest, la tempête ZEUS en mars 2017 déracine un nombre important de chênes, douglas. Habituellement brûlé en chaufferie, ce volume important soudain disponible fait prendre conscience d'un potentiel « bois d'œuvre ». Avec l'École Supérieure d'Arts de Bretagne et le BTS Design du lycée Vauban, un « workshop » concrétise cette idée : un mobilier unique et original d'assises, bancs, plateforme se fond dans les sous-bois pour le plus grand confort des promeneurs.

S'ensuivra la réalisation d'un kiosque construit par les agents du service, en formation encadrée par des artisans du collectif Koad an Arvorig (J. Le Tur, M. Garnier et A. Appriou).

Aujourd'hui, le recours au bois issu des propriétés de BMO pourrait devenir une habitude dans les aménagements des espaces naturels et parcs publics, au bénéfice des finances de la collectivité. Une gamme de mobiliers de plein air, avec plans disponibles en licence libre, est en projet.

Roland Simon, services Espaces Verts (BMO)

«

Au Cloître-Saint-Thégonnec, l'aménagement de l'espace public, c'est d'abord l'affaire des habitants : sécurité, confort des piétons, stationnement, accès aux commerces... mais aussi valorisation des matériaux et savoir-faire locaux, conjuguant ainsi la priorité à l'économie locale et la singularité de l'aménagement. C'est pourquoi la commune a naturellement fait appel à l'atelier BIVOUAC, collectif d'architectes-urbanistes locaux, pour animer la démarche, concevoir et réaliser avec les habitants l'aménagement de la place de l'église.

Le résultat se traduit par l'utilisation de la roche et du bois local (mobilier en chêne, châtaignier, cyprès), réalisé par la scierie de la commune dont l'artisan JP. Adrast coopère désormais régulièrement avec la municipalité et son équipe technique.

Véronique Pereira, maire

2



COMMENT INTÉGRER LES BOIS LOCAUX DANS UN PROJET DE BÂTIMENT PUBLIC?

La préoccupation de recourir au bois local s'inscrit dans toute la démarche du projet et concerne tous les intervenants : conception-programmation → passation des marchés → exécution des travaux.

Pour la collectivité, maître d'ouvrage, c'est dès la première étape, de l'idée jusqu'au choix du maître d'œuvre, que cette exigence doit se traduire. Anticipation, recherche de contacts et d'expérience, souci d'innovation,

dialogue, sont les conditions nécessaires, par opposition aux solutions « clés en main ».

Parmi les difficultés de recours au bois local dans un projet public, on notera trois contraintes principales :

1. Le Code des Marchés Publics, dans un but d'impartialité, interdit de préciser une provenance géographique pour tout matériau recherché.

Comment s'assurer d'une origine des bois dans un marché public ?

- faire valoir dans tous les documents la priorité du matériau « bois » et l'exigence d'exemplarité au regard des critères du développement durable dans le choix et la mobilisation des matériaux ;
- prescrire éventuellement une ou des essences données, dès lors que ce choix peut être justifié par l'objet du marché et/ou l'usage fonctionnel du matériau (par exemple, chêne pour rénovation de l'ancien, châtaignier – « ou bois non traité équivalent » - en condition d'humidité...);
- exiger la traçabilité, de la récolte jusqu'à la pose, au titre des critères de développement durable et de respect des normes. Un bois local, avec un seul intermédiaire, pourra alors être plus facilement retenu ;
- promouvoir le caractère innovant d'un projet (innovation technique, environnementale, sociale : démarche Haute Qualité Environnementale)
- faire appel à un maître d'ouvrage sensible et compétent ou accompagné dans la conception de bâtiment-bois.
- fractionner le marché (fourniture, sciage, façonnage, pose).

Quelques pistes d'après : L. Picot et G. Rey-Giraud, (CRDT, Réseau Rural Français)

S'astreindre ou non du marquage CE, conforme aux normes « DTU » ?



Pour s'assurer de la sécurité et la pérennité de l'ouvrage, un maître d'œuvre (l'architecte) exige habituellement le marquage CE des matériaux et leur utilisation en conformité avec les DTU (Documents Techniques Unifiés), qui codifient les règles de l'art.

Ces exigences paraissent peu compatibles avec les chantiers de rénovation selon les techniques et matériaux traditionnels (notamment artisans-bois local). Toutefois, la nouvelle DTU 31-1 (juin 2017) « charpente bois » intègre le principe de « système constructif non industrialisé », où schématiquement, le savoir-faire de l'artisan et les techniques traditionnelles de classement des bois (visuel) sont reconnus.

De plus, le Règlement européen des Produits de Construction permet (article 4) de déroger au marquage CE pour des pièces de bois spécifiquement destinées à un usage précis au sein d'un ouvrage donné.

Jean-Luc Le Roux, charpentier-formateur (Koad an Arvorig)



Châtaignier utilisable en menuiserie extérieure, Saint Urbain



À Laz, des nouvelles halles en chêne et châtaignier hébergent un marché (conception-réalisation Sylvain Koeller, Coopérative Le Fil à Plomb et cabinet AUA-BT)



2. la réglementation relative à la construction et le contexte assurantiel recommandent le recours à des matériaux normés satisfaisant des règles de l'art décrites dans des documents contractuels agréés (NF-DTU : « Normes Françaises - Documents Techniques Unifiés »). L'habitude fait ainsi que les maîtres d'œuvre tendent à prescrire des bois conformes au Règlement européen des Produits de Construction (marqués CE), utilisés en référence à des normes (NF-DTU 31-2) peu compatibles avec le bois local et les techniques traditionnelles.

Au regard de ces deux points, des solutions permettent de recourir au bois local (cf. encadrés).

3. l'absence de marché organisé (ou presque), ce constat étant inhérent à toute production locale, dans l'at-

tente de structuration / plateforme microterritoriale, à l'image de ce que l'on constate aujourd'hui en place pour l'alimentation.

On se retrouve ici dans la situation évoquée pour l'usage courant du bois (cf. paragraphe précédent), avec quelques nuances :

- au regard des volumes recherchés, la notion de bois local et professionnels impliqués sera vraisemblablement entendue à une échelle régionale, tout au moins bien plus large que le territoire communal ou proximité (bois bretons, bois français) ;
- la mobilisation des bois sur pied appartenant à la collectivité maître d'ouvrage est possible mais doit suivre une procédure particulière d'achat via un marché de fournitures distinct du marché de travaux/prestation.

Principales utilisations de bois locaux sans () ou après () traitement spécifique : données indicatives

	Structure (charpente)	Bardage extérieur	Aménagement extérieur	Menuiserie extérieure	Menuiserie intérieure	Agencement intérieur parquet	Agencement intérieur mobilier	Agencement intérieur lambris
Chêne								
Hêtre								
Peuplier								
Chataignier								
Frêne, merisier								
Douglas								
Épicé de Sitka								
Mélèze								
Pin maritime								

(sources : FNB - feuillus/résineux de France, ABIBOIS- Bois d'ici, JC Rameau-Flore Forestière Française)

Panorama des professionnels locaux du bois

Abattage – transport : environ 30 entreprises en Finistère dont une quinzaine sur le PNRA et voisinage, pour une bonne part dans un cadre professionnel paysage-espace vert, plus rarement bucherons-élagueurs ou entreprises de travaux forestiers.

Scieries : 12 en Finistère dont 8 sur le PNRA et voisinage susceptibles de scier des bois locaux, auxquelles il faut rajouter 3 scieries mobiles (PNRA).

Artisans du bois (charpentier, menuisier, agencement, ébénistes et divers) : autour de 150 sur le PNRA.

Parmi tous ces professionnels, une vingtaine en Finistère a manifesté son intérêt pour l'usage du bois local, notamment dans le réseau du collectif régional Koad an Arvorig.

Personnes et organismes à contacter pour conseils, accompagnement

Mobilisation, sciage et façonnage des bois :

- Association Bretonne Interprofessionnelle du Bois (ABI-BOIS), 9 rue de Suède 35200 Rennes, www.abibois.com (contact : Audrey Borgeais, 02 99 27 79 22, aborgeais.construction@abibois.com)
- Association KOAD AN ARVORIG, www.koad-an-arvorig.org (contact 29 : Jérôme Le Tur, 02 98 78 91 82, Lohennec, 29450 Sizun)
- Entrepreneurs des territoires (contact : Jean-Baptiste Floch, délégué départemental, 02 98 59 66 57)

Assistance aux collectivités :

- Association BRUDED, 19 rue des Chênes 35630 Langouët, www.bruded.fr (contact : Maïwenn Magnier, 02 98 07 20 06, m.magnier@bruded.fr)
- PNR Armorique, 15 place aux foires 29590 Le Faou, www.pnr-armorique.fr (contact : Louis-Marie Guillon 02 98 81 16 41, louis-marie.guillon@pnr-armorique.fr)

Ressource bois brut :

- Centre National de la Propriété Forestière, Maison de l'agriculture, 2 allée Saint Guénolé, 29000 Quimper (contact : David Le Ferrec, 02 98 52 58 75, david.le-ferrec@cnpf.fr)
- Office National des Forêts (contact : Laurence Roche, laurence.roche@onf.fr)
- Chambre d'agriculture du Finistère, 2 allée Saint Guénolé, 29000 Quimper (contact : Alain Coïc, 02 98 52 49 46, alain.coic@bretagne.chambagri.fr)
- Syndicat forestier du Finistère (contact : Bernard Menez, 02 98 99 51 73, syndicat-29@foretpriveefrancaise.com)
- Experts forestiers privés (contact : Cabinet Leblond, 02 98 73 20 22, 2 rue Victor Massé, 29270 Carhaix)
- bourse en ligne « comptoir des bois locaux » : www.comptoirdesboislocaux.fr

Documents et référence pour en savoir plus (consultables en ligne)

- Brochures « bois d'ici » et « bois locaux et savoir-faire breton », publications ABIBOIS.
- Document « retours d'expériences de matériaux bio sourcés », publication BRUDED.
- Brochure « Recourir au bois local dans la commande publique, Guide de recommandations », Réseau rural français-ETD.

N.B. : ce document contient des informations non exhaustives, données à titre indicatif et n'engage pas la responsabilité des auteurs sur les conséquences de leur utilisation.

Contact

• Parc naturel régional d'Armorique

15 place aux foires 29590 Le Faou
contact@pnr-armorique.fr
02 98 81 90 08
www.pnr-armorique.fr



Réalisation-coordination : PNRA (LM Guillon) avec le concours de M. Magnier (BRUDED) et J.-L. Le Roux (KOAD AN ARVORIG). Photos : A. Appriou, F. Beau, C. Sénégas, PNRA (LMG), BMO (R. Simon), BIVOUAC

